

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Inauguration d'une résidence comprenant un foyer et 8 appartements à Esch-sur-Alzette »



Le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat a procédé à l'inauguration d'un foyer de 8 logements encadrés pour les besoins de l'APEMH et de 8 appartements destinés à la location subventionnée au 19, rue de l'Ecole à Esch-sur-Alzette, le jeudi 3 décembre 2015.

L'événement a eu lieu en présence de Madame Maggy Nagel, Ministre du Logement, de Madame Marie-France Nennig, Responsable de la division Handicap du Ministère de la Famille, de l'intégration et de la Grande Région, de Monsieur Roland Anen, Président de l'APEMH, de Monsieur Martin Kox, Echevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et de Madame Tania Fernandes, Présidente du Fonds du Logement.

Le projet, exclusivement destiné à l'habitation, se situe au centre-ville et à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville. La construction se compose de trois étages complets et d'un dernier étage en retrait. Au rez-de-chaussée se trouve un foyer pour personnes handicapées adultes tandis que les étages supérieurs sont réservés à des appartements locatifs.

Le foyer bénéficie d'une entrée séparée indépendante. Chaque résident dispose d'une chambre individuelle d'environ 13 m² et d'une terrasse. Les salles de bain adaptées sont communes à deux résidents et la cuisine, la salle à manger et la salle de séjour sont communes à tous les résidents. La planification a été coordonnée au préalable avec l'APEMH et le Ministère de la famille et de l'intégration afin de répondre aux exigences pour l'hébergement des personnes adultes handicapées, et/ou des personnes à mobilité réduite.

Le 1er étage est composé de 4 appartements d'une chambre à coucher, d'une superficie de 52 à 64 m², tandis que le 2^{ème} étage comprend 4 appartements de type duplex de 3 chambres à coucher, de 102 et 106 m². Au sous-sol se trouvent 14 emplacements de stationnement et 6 places de stationnement sont également disponibles dans la cour pour répondre aux exigences en matière de nouvelles constructions.

Le projet répond aux exigences de la classe énergétique A/A/A avec une construction massive pour le rez-de-chaussée et une construction en bois pour les étages supérieurs, un triple vitrage et une ventilation mécanique dans les appartements, des stores à lamelles permettant la protection solaire et faisant office de brise-vues et une chaudière à condensation.

La conception du projet a été confiée au bureau d'architecture JIM CLEMES de Esch-sur-Alzette. Les autres hommes de l'art ayant participé sont le bureau SGI INGÉNIERIE pour le génie technique et le génie statique, LUXCONTROL pour le contrôle technique et HBH pour la coordination de sécurité-santé.